

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE**\*\*\*\*\*  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois le 15 décembre 2023, à 15 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 7 décembre 2023, s'est réuni au Centre des Congrès de Haute Saintonge à Jonzac, sous la présidence de Monsieur Claude BELOT, Président.

**Etaient présents :** ARRIVE Roland, MAINDRON Bernard, COSSON-DESCUBES Suzy, CHAINIER Bruno, TROGER Joël, LAPARLIERE Alain, DESSAIVRE Jean-Jacques, ANNEREAU Thierry, AUDEBERT Michel, BORDE Pierre, TONNEAU Jean-Marie, PERRIER Jean-François, BIRON Cécile, MATTIAZZO Lise, SAUVEZIE Dominique, ROY Pierre Noël, CHATELAIN Patrick, JOURDAIN Serge, RODE Michel, PLAT Pierre, PICQ Patrick, CLEMENCEAU Thierry, FESTAL Emmanuel, BIGEY Laurent, VIDEAU Jean-Michel, QUOD Michel, TARDY Isabelle, ANDRE Franck, MARSAUD Eliane, FAURE Bruno, GIRAUDEAU Danielle, ROZOT Daniel, BOISSELET Claude, POTIER Jean Philippe, NEAU Christelle, CABRI Christophe, BELOT Claude, BRIÈRE Christel, RAVET Pierre-Jean, DELUT Jean-Luc, MARTY Michel, BOOR Pascal, SALAH Christian, BERGIER Paul, FORTIER Manuella, TALBOT Michel, MENNEGUERRE Philippe, SEGUIN Bernard, ROBERT Mylène, RAYMOND Claude, BOULLE Christophe, GRUEL Marie-Françoise, MOUCHEBOEUF Julien, NUVET Raymond, MORASSUTTI Nicolas, LETOURNEAU Antony, GERVREAU Didier, MASERO Michel, PAVIE Christophe, RAPITEAU Jean Michel, DUGUE Christian, CHARLASSIER Hervé, BOTTON Jacky, TELINGE Sophie, GAGNON-BABIN Julie, FRADON Jean Marie, AMIAUD Dominique, QUANTIN Brigitte, NIVARD Laurent, VION Michel, CHERAT Patrick, CAPPELAERE Gérard, GERVREAU Jean Pierre, QUESSON Jacky, LOPEZ Evelyne, HUILLIN Christian, BERNARD Didier, MARTIAL Claude, DE OLIVEIRA Katia, MALANGIN Sylvie, TESSONNEAU Raymond, PRÉVOT Marie Catherine, DEFOULOUNOUX David, BOURDEZEAU Laurence, ROBERT Bruno, PAILLE Jean Marc, FEUILLET Alain, FOUCHÉ Guy, BOUCHET Jean Pierre, ARCHAMBAUD Yves, OCTEAU Bernadette, PÉNAUD Cyril, MARCHAIS Gisèle, MARIAU Jean-Pierre, OLIVIER Fabrice, MARCHAIS Jean Michel, PAIN Charles, BERTRAND Marc, MAINGOT Maud, PÉRENNÈS Jacques, BONIN Lionel, AMAT Pierre, GEORGEON Raphaël.

**Etaient représentés :** BROSSARD Bernard par MAURET Olivier, OLLIVIER Michel par ROZAN Marie-Pierre, BERTRAND Georges par COTARD Gérard, CHAILLOU Philippe par SYMPHOR Dany, VALLIER Marie-Hélène par REVERIER Yves, CARRÉ Joël par GAUDIN Jean-Luc, FREDERIC Daniel par CHARDAVOINE Jean-Paul, COUÉ Jean-François par GUILBAUD Philippe, LANDREAU Bernard par BARDON Sébastien, ROUGER Christian par DISTRIQUIN Gilles, DEBORDE Bruno par LHOUMEAU Francis, LEFEVRE-FARCY Didier par ROTH Pascal, REYNAL Jean par FOSSIER-DURANT Michèle, MICHEAU Jackie par PRODHOMME Laurent, CHAUSSEREAU Joël par BERTRAND Bernard, EDOUARD Loïc par CHARLASSIER Dimitry.

**Procurations :** MARRAUD Christine à FESTAL Emmanuel, LAVALETTE Christian à CABRI Christophe, THIBAUT Annick à BRIERE Christel, LACHAMP Barbara à PERRIN Madeleine, GIRAUDEAU Patrick à BOULLE Christophe, PERONNEAU Chantal à MORASSUTTI Nicolas, MARCHESIN Dominique à CHARLASSIER Hervé.

**Absents excusés :** RAYMOND Serge, POZZOBON Alain, BLANC Jeanne, BADIE Vincent, MARRAUD Christine, LHERMITE Karine, LAVALETTE Christian, THIBAUT Annick, LACHAMP Barbara, CARTRON Jean Pascal, DURET Chantal, GIRAUDEAU Patrick, DIEZ Elisabeth, POUJADE Yves, BRIAUD Céline, GUILLEMAIN Ghislaine, PERONNEAU Chantal, MIGNOT Stéphane, BUREAU Marie-Christine, LANGLAIS Jean-Charles, VIAUD Thierry, SUIRE Claudine, CLEMENT Gérard, VELEZ Jean-Michel, YOU Agnès, BERTHELOT Patrick, BONNIN Christophe, DRIBAUT Anne, MAZZOCCHI Jean François, MOUNIER Pascal, CONTE Marie-Hélène, BRUA Christiane, MARCHESIN Dominique, DUFOUR Christian, THOMAS Jean-Marc, PERUFFO Bernard, MEUGNIOT Benoît, BOURSIER Eric, RABEYROLLES Bastien.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 158

Nombre de présents : 119

Nombre de votants : 126

Nombre d'absents excusés : 39

Nombre d'absents ayant donné procuration : 7

Monsieur Julien MOUCHEBOEUF a été élu secrétaire.

**Objet : Création d'un poste d'adjoint administratif, relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.**

**Le Conseil Communautaire,**

**Vu le Code général des Collectivités territoriales ;**

**Vu le Code général de la Fonction publique ;**

**Conformément** à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

**Considérant** le transfert de compétences eau et assainissement entre la ville de Jonzac et la CDCHS qui implique la mutation de l'agent en poste ;

Sur la proposition de Monsieur le Président de la Communauté de Communes et après en avoir délibéré à l'unanimité ;

**DÉCIDE**

- La création, à compter du 1er janvier 2024, d'un emploi permanent d'adjoint administratif, dans le grade d'adjoint administratif territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet, pour exercer les missions suivantes :
  - Participer à la gestion comptable ;
  - Assurer l'accueil physique et téléphonique des services de la CDCHS ;
  - Orienter le public vers les différents services ;
  - Aider au secrétariat ;
  - Gérer le courrier et diffuser l'information et la documentation.
- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans au vu de l'application de l'article L332-8 du Code général de la Fonction publique. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois concerné.
- Le Président procédera aux déclarations de vacance de poste et prendra toutes les dispositions relatives au recrutement.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Fait et délibéré à Jonzac, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié et notifié le **19 DEC. 2023**  
Le Président  
Claude BELOT

Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour copie conforme  
Le Président  
Claude BELOT

Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex